Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 avril 2022
(OR. fr, en)

7769/22

JEUN 39
EDUC 114
SPORT 21
ENV 308
ONU 48

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Délégations
Nº doc. préc.:	7053/22
Objet:	Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil – Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement, afin de protéger l'environnement

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, citées en objet, telles qu´approuvées par le Conseil " Éducation, jeunesse, culture et sport " le 5 avril 2022.

ANNEXE

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil - Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. L'objectif n° 10 pour la jeunesse européenne, figurant en annexe de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, intitulé "Une Europe verte et durable ", vise à "parvenir à une société dans laquelle tous les jeunes sont écologiquement actifs, sensibilisés et capables de faire la différence dans leur vie quotidienne";

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030[1] des Nations unies reconnaît que les jeunes sont des "agents essentiels du changement", en matière de développement durable. En outre, le Programme d'action mondial pour la jeunesse des Nations unies[2] encourage les jeunes à jouer un rôle actif dans la société;

3. L'Union européenne est attachée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et à ses objectifs de développement durable (ODD), en vue de construire de manière plus verte , plus pacifique et plus équitable le monde de demain[3];

---

1 Résolution 70/1 adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2 Programme d'action mondial pour la jeunesse des Nations unies, juin 2010: https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/publications/wpay2010FR.pdf

3 Conclusions du Conseil (10 décembre 2019), Mettre en place une Europe durable d'ici à 2030: https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14835-2019-INIT/en/pdf
Conclusions du Conseil , Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 – Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19 (22 juin 2021)
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9850-2021-INIT/fr/pdf

4. L'Union européenne et ses États membres sont pleinement attachés à l'accord de Paris adopté lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21), qui s'est tenue à Paris en décembre 2015. Afin d'atteindre la finalité et les objectifs de l'accord de Paris, l'Union européenne souligne l'importance que revêtent les six domaines d'action pour l'autonomisation climatique, reconnaît le rôle essentiel que jouent les jeunes en tant qu'acteurs du changement dans l'action pour le climat, et appelle à ce que les jeunes soient davantage associés à la politique en matière de changement climatique, aux niveaux international, européen, national, régional et local, et aux efforts visant à libérer le potentiel de l'action pour l'autonomisation climatique;

5. La protection de l'environnement est un objectif essentiel de l'Union européenne, qui s'attachera à assurer en particulier "un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement"[4] et à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050[5];

6. L'Année européenne de la jeunesse 2022[6], qui vise à intensifier les efforts de l'Union européenne, des États membres, et des collectivités régionales et locales pour soutenir les jeunes et travailler avec eux dans le contexte de la sortie de la pandémie, a également pour objectif de promouvoir les nouvelles opportunités et possibilités offertes par les transitions écologique et numérique. Ces transitions devraient être inclusives et prêter attention à l'intégration des jeunes moins favorisés;

---

4 Article 3 du traité sur l'Union européenne.

5 Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 ("loi européenne sur le climat").

6 Décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022), JO L 462 du 28.12.2021, p. 1.

7. Le pacte vert pour l'Europe[7] est une feuille de route pour la création d'une société durable au sein de l'Union européenne, en assurant une transition équitable et inclusive pour toutes et tous. Il souligne la nécessité de se concentrer sur les régions ultrapériphériques, qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

ONT CONSCIENCE DE CE QUI SUIT:

8. Les jeunes sont de plus en plus sensibilisés et désireux de s'engager en faveur des questions de développement durable, en particulier des questions ayant trait à l'environnement et au climat[8]. Les jeunes ont été fortement mobilisés aux niveaux local, régional, national, européen et international pour sensibiliser le public aux questions environnementales, y compris le changement climatique, par des actions de sensibilisation, des marches pour le climat, des campagnes de mobilisation en ligne et d'autres moyens;

9. De nombreux jeunes sont favorables à une action et des mesures environnementales fortes pour lutter contre le changement climatique[9] et la perte de la biodiversité. Certains d'entre eux mettent en oeuvre des pratiques respectueuses de l'environnement qui pourraient servir de modèle au reste de la société**.** De jeunes délégué(e)s du monde entier, y compris des États membres de l'Union européenne, ont présenté un manifeste intitulé Youth4Climate lors de la COP26 de Glasgow, afin d'inviter les dirigeants mondiaux à agir[10];

---

7 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Le pacte vert pour l'Europe. COM(2019)640 final.

8 Commission européenne, Flash Eurobaromètre 478 (2019), Comment construire une Europe plus forte et plus unie? Le point de vue des jeunes: rapport https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/99cb705b-fa13-11e9-8c1f-01aa75ed71a1/language-en

9 Enquête paneuropéenne, rapport multi-pays principal , "#Climate of change" [#Climat de changement], 2021: https://eeb.org/wp-content/uploads/2021/04/IPSOS-Multi-Country-Report-complete.FINAL_.pdf

10 Le manifeste Youth4Climate est issu de l'événement "Youth4Climate: Driving Ambition" [Youth4Climate: fixer le cap de l'ambition], organisé par le gouvernement italien. Il contient des idées et des propositions concrètes concernant certaines des questions les plus pressantes du programme en faveur du climat, y compris l'éducation au développement durable.

10. Le niveau de mobilisation et d'engagement varie d'un jeune à l'autre: des niveaux élevés de capital éducatif[11], culturel et social correspondent généralement à des niveaux plus élevés d'engagement;

11. La crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 et le ralentissement temporaire de l'activité économique mondiale, qui ont eu des conséquences économiques et sociales importantes, en particulier pour les jeunes, ont mis en lumière l'impact direct de certaines activités humaines sur l'environnement[12]. Les différents programmes et plans de relance nationaux et européens visant à surmonter la crise offrent l'occasion d'impulser une transition durable et écologique dans laquelle tous les jeunes devraient avoir la possibilité de s'engager pleinement en tant qu'acteurs du changement.

CONSIDÈRENT CE QUI SUIT:

12. Il importe de veiller à ce que tous les jeunes, indépendamment de facteurs tels que le genre, le handicap, le niveau d'éducation, le milieu social et économique, le pays d'origine ou le lieu de résidence, comprennent les défis liés au développement durable et soient conscients des conséquences qu'engendrent les décisions, actions et choix de mode de vie sur l'environnement, la biodiversité et le climat. Toutes les générations, y compris les jeunes, doivent posséder les compétences nécessaires pour prendre des mesures appropriées;

13. Afin de pouvoir s'engager pleinement, les jeunes devraient disposer d'informations et de données fiables, fondées sur des données probantes, pour qu'ils puissent porter un jugement éclairé concernant les défis et les solutions qui existent en matière d'environnement, de biodiversité et de changement climatique**,** et qu'ils puissent développer et renforcer leur esprit critique. Des efforts devraient être déployés pour lutter contre la désinformation au sujet de l'environnement et du changement climatique;

---

11 David E. Campbell, "What is the impact of education on civic and social engagement? Measuring the effects of education on health and civic engagement." [Quel est l'impact de l'éducation sur l'engagement civique et social? Mesurer les effets de l'éducation sur la santé et l'engagement civique] Travaux du symposium de Copenhague, OCDE 2006, https://www.oecd.org/education/innovation-education/37425694.pdf

12 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), "Climate Change 2021: The Physical Science Basis" [Changement climatique 2021: les éléments scientifiques]: https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf

14. Il importe également de promouvoir le dialogue, tant entre les jeunes qu'entre les générations, sur les questions éthiques liées au développement durable, à la protection de l'environnement et au respect des êtres vivants, en ouvrant un espace de dialogue afin de permettre aux jeunes et à la société dans son ensemble de réfléchir aux valeurs et aux controverses qui sont liées à ces questions;

15. Les efforts pour mobiliser les jeunes sur les questions environnementales et les mesures visant à lutter contre le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité devraient se refléter dans les politiques publiques locales, régionales, nationales et européennes. Celles-ci devraient non seulement répondre autant que possible aux attentes des jeunes , mais également leur donner l'opportunité de participer de manière active et significative au développement et à la mise en œuvre de ces politiques;

16. La mobilisation des jeunes en faveur de l'environnement passe par leur sensibilisation et leur éducation, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle, aux questions environnementales, et ce dès le plus jeune âge;

17. Afin d'être pleinement en mesure de proposer et d'élaborer des solutions pratiques pour faire face aux problèmes environnementaux, les jeunes, y compris les jeunes moins favorisés, devraient être soutenus dans la mise en œuvre de leurs projets de volontariat ou d'entrepreneuriat et bénéficier d'un soutien pratique et d'une assistance technique, ainsi que de subventions publiques ou d'investissements privés.

SOULIGNENT CE QUI SUIT:

18. Il importe d'encourager tous les jeunes à contribuer à façonner la vie de leur communauté locale , y compris, dans la mesure du possible, les établissements d'enseignement et de formation, les organisations de jeunesse et d'animation socio-éducative, ainsi que les collectivités locales et régionales, afin qu'ils puissent être des acteurs et des moteurs d'un changement qui soit de nature à améliorer la protection de l'environnement et à favoriser la lutte contre le changement climatique et la perte de la biodiversité;

19. La collaboration entre les décideurs, les établissements d'enseignement et de formation, les organisations de jeunesse et d'animation socio-éducative et d'autres parties prenantes dans le domaine de l'environnement est essentielle pour soutenir l'engagement des jeunes et leur permettre d'agir. La confiance mutuelle et la collaboration dans le cadre des processus décisionnels en matière d'environnement doivent être encouragées;

20. Dans le cadre des processus décisionnels relatifs à la protection de l'environnement, la solidarité intergénérationnelle et la justice devraient être abordées, afin que les avantages pour les générations actuelles ne soient pas en conflit avec les droits des générations futures.

NOTENT CE QUI SUIT:

21. Les idées et les avis des jeunes qui ont été partagés lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse en janvier 2022, au début du 9e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, portaient sur les points suivants:

    a) *Cinq domaines d'action ont été identifiés. Tout au long du 9e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, les jeunes et les décideurs devront réfléchir et travailler en tenant compte de ces domaines spécifiques afin de formuler des propositions concrètes.*

    b) *Tout d'abord, dans le domaine de l'information et de l'éducation, les compétences acquises grâce à l'éducation non formelle doivent être reconnues comme étant issues d'un processus d'apprentissage complet. Il incombe tant aux collectivités locales qu'aux organisations de jeunesse de travailler conjointement, afin de donner aux jeunes la possibilité d'en apprendre davantage sur l'environnement et de trouver des solutions . L'éducation est l'investissement le plus précieux dans une démocratie.*

    c) *Dans le domaine de l'action et de l'autonomisation, les jeunes doivent avoir la possibilité de jouer un rôle actif dans les décisions qui façonneront leur vie et celles des générations futures. Les jeunes doivent participer à tous les niveaux du processus décisionnel. Ils sont bien souvent négligés et sous-représentés, même s'ils ont fait part d'idées et de préoccupations qui devraient intéresser les décideurs plus âgés.*

d) *Dans le domaine de la gouvernance, on constate que les jeunes de moins de 30 ans représentent moins de 2,6 % des membres des parlements nationaux. Il est nécessaire de veiller à ce que la présence de jeunes ne soit pas utilisée comme un mécanisme visant à se donner une image proche de la jeunesse ("youthwashing"). Les structures existantes, telles que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et le Parlement européen des jeunes, doivent être dotées d'outils efficaces pour pouvoir servir de structures décisionnelles. Au cours du 9e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, il convient de travailler dans un esprit de durabilité et d'inclusivité en faveur de la participation des jeunes à la prise de décision. Il est également fondamental que les jeunes bénéficient d'un soutien, d'un financement et d'informations en suffisance pour qu'ils puissent participer de manière significative. Il est nécessaire d'examiner les processus participatifs au niveau national afin de s'assurer qu'ils soient aussi durables et inclusifs que possible.*

e) *Dans le domaine de la mobilité et de la solidarité, il a été observé que tous les jeunes ne peuvent accéder à la mobilité ni bénéficier de celle-ci sur un pied d'égalité. La recherche nous permet de mieux identifier ces jeunes qui ne participent pas à des programmes de mobilité. Il est nécessaire de s'orienter vers des pratiques plus vertueuses qui aideront la société à mieux comprendre les programmes de solidarité et à toucher l'ensemble de ses membres .*

f) *Enfin et surtout, l'accès aux infrastructures peut sembler être un domaine de moindre importance, mais il existe un lien étroit entre les infrastructures et la qualité de vie et l'éducation des jeunes. Selon que les jeunes viennent d'une zone rurale ou urbaine, l'accès aux infrastructures a une incidence sur la manière dont ils prennent des décisions. Dans les zones rurales, la question des transports publics constitue un véritable problème. Les problèmes liés au transport peuvent entraîner l'isolement des jeunes. L'exclusion de certains groupes de jeunes ne peut donc conduire à la réalisation d'une société inclusive. Il est nécessaire d'assurer des choix durables et abordables pour toutes et tous.*

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À :

22. Soutenir les organisations d'animation socio-éducative, de jeunesse et environnementales, ainsi que d'autres experts compétents et parties prenantes concernées dans leur rôle consistant à fournir des informations aux jeunes et leur permettre de diffuser des informations et des données fiables, précises et de qualité sur le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution et d'autres questions environnementales, fondées sur la science, adaptées à des publics d'âge et d'horizons différents, et à chaque milieu géographique**,** y compris les environnements insulaires ou tropicaux;

23. Offrir aux acteurs de l'éducation et de la formation formelles et de l'apprentissage non formel et informel, y compris les animateurs socio-éducatifs, des possibilités de formation et d'apprentissage professionnel portant sur des méthodes et des approches d'apprentissage interactives, pratiques et axées sur les solutions, afin de mieux informer, éduquer et soutenir les jeunes en ce qui concerne les questions environnementales et sociales ainsi que le changement climatique;

24. Mieux équiper les jeunes, par l'éducation et la formation formelles, et l'apprentissage non formel et informel, en les dotant des compétences nécessaires pour comprendre et agir sur les questions environnementales;

25. Encourager les enfants et les jeunes et leur permettre, le cas échéant, d'être en contact avec la nature au moyen d'activités spécifiques et d'élaborer des initiatives vertes, avec le soutien des parties prenantes concernées par les questions environnementales**.** Ce contact avec la nature est essentiel pour sensibiliser aux questions liées au climat et à la biodiversité;

26. Inciter au développement de partenariats entre les secteurs de l'éducation, de la jeunesse, du sport[13] et de la culture et tous les secteurs concernés, afin d'élaborer des approches transversales, coordonnées et complémentaires en matière de sensibilisation et d'éducation aux questions liées à l'environnement, à la perte de biodiversité et au changement climatique;

27. Encourager et soutenir la mise en place d'activités d'apprentissage par les pairs inclusives axées sur la jeunesse et l'échange de bonnes pratiques sur les questions liées à l'environnement et au changement climatique, telles que les programmes de jeunes ambassadeurs et les programmes de mentorat ou les activités de formation et de coopération (AFC, programme Erasmus +), ainsi que les activités de mise en réseau (NET, corps européen de solidarité), afin de sensibiliser tous les jeunes, y compris les moins favorisés, et les inciter à prendre des mesures pour protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique;

28. Promouvoir une éducation et une formation appropriées pour les animateurs socio-éducatifs afin de veiller à ce que les activités en faveur de la jeunesse mises en place pour et avec les jeunes soient respectueuses de l'environnement et durables. Poursuivre le développement d'initiatives appropriées en matière d'animation socio-éducative axées sur l'engagement des jeunes en faveur des questions environnementales, en particulier la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité;

29. Encourager et soutenir la reconnaissance et la mise à profit, par les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile, de l'engagement des jeunes en faveur de la protection de l'environnement ainsi que des compétences transversales, notamment sociales, qu'ils ont ainsi acquises;

---

13 [Conclusions du Conseil du 4 avril 2022 sur le sport comme levier de transformation des comportements en faveur d'un développement durable].

30. Préserver et instaurer dans le long terme des espaces civiques durables[14], sûrs, accessibles et inclusifs pour la coopération avec les décideurs politiques locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux, dans lesquels la voix des jeunes est entendue, quel que soit leur âge, leurs préoccupations ou leurs propositions d'actions pour protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, afin qu'ils soient non seulement consultés mais également en mesure de participer activement aux décisions relatives à ces questions;

31. Soutenir les jeunes chercheurs et leurs travaux sur le développement durable pour relever les défis environnementaux, en partie pour qu'ils servent de modèles aux jeunes et, en partie pour encourager et promouvoir le partage des résultats de la recherche avec les jeunes d'une manière plus directe afin de leur donner les moyens d'agir;

32. Soutenir l'établissement de références de formation pour les questions ayant trait au climat, à l'environnement et à la durabilité, pour tous les groupes d'âge et pour tout niveau ou type d'apprentissage, d'éducation et de formation.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

33. Tenir compte des besoins et opinions spécifiques des jeunes**,** notamment de ceux qui sont moins favorisés, dans les politiques et les programmes environnementaux locaux, régionaux, nationaux et européens, en particulier ceux qui visent à lutter contre le changement climatique et à préserver la biodiversité, en encourageant la participation des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques et programmes;

14 Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la préservation et la création d'espaces civiques pour les jeunes facilitant une participation effective de la jeunesse, JO C 501I du 13. 12. 2021, p. 19.

34. Soutenir les initiatives prises par les jeunes et les organisations de jeunesse pour mettre en place et mener des activités et des campagnes de sensibilisation, y compris numériques, concernant le climat, la pollution, la biodiversité et d'autres questions environnementales et tirer les enseignements de ces initiatives;

35. Encourager, reconnaître et, le cas échéant, soutenir financièrement les actions et les programmes initiés et menés par des jeunes dans le domaine de l'environnement, en particulier ceux qui visent à combattre le changement climatique et à préserver la biodiversité, afin que les jeunes puissent être des agents du changement au sein de la société dans son ensemble, ainsi que dans leurs établissements d'enseignement, de formation et d'enseignement supérieur, leurs organisations de jeunesse et d'animation socio-éducative, leurs communautés locales et auprès de leurs pairs;

36. Promouvoir les activités de volontariat des jeunes portant sur les questions environnementales, en particulier celles qui luttent contre le changement climatique et visent à préserver la biodiversité, et faciliter l'accès à ces activités en veillant spécifiquement à ce qu'elles soient largement accessibles et rendues publiques sur des portails appropriés aux niveaux national et européen, tels que le portail européen de la jeunesse et d'autres canaux pertinents. Encourager les expériences de volontariat combinant volontariat local ou national et volontariat transnational, en encourageant, le cas échéant, les synergies et les complémentarités entre les activités et les programmes nationaux, y compris les activités et les programmes de volontariat ou de service civique nationaux lorsqu'ils existent, et les programmes de volontariat européens, afin d'accroître l'engagement des jeunes volontaires, d'améliorer leurs compétences et de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Union européenne;

37. S'il y a lieu, investir dans l'économie verte et aider les jeunes à acquérir les compétences nécessaires et faciliter leur accès à des formations qui les préparent aux emplois verts de demain;

38. Le cas échéant, soutenir les jeunes entrepreneurs cherchant à développer des projets privilégiant les solutions pratiques aux problèmes environnementaux, visant en particulier à lutter contre le changement climatique et à préserver la biodiversité; accorder une attention particulière aux projets élaborés par des jeunes moins favorisés qui rencontrent des difficultés supplémentaires pour créer une entreprise;

39. Le cas échéant, développer des programmes de mentorat menés par des professionnels et des entrepreneurs qui participent activement à la recherche de solutions environnementales, surtout en matière de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, afin de fournir un soutien et des orientations aux jeunes souhaitant jouer un rôle actif dans ce domaine;

40. Accroître la sensibilisation et la participation des jeunes européens aux politiques et initiatives des Nations unies en matière d'environnement en renforçant la coopération avec les organes compétents des Nations unies tels que le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), et la Convention sur la diversité biologique (CBD).

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE À:

41. Faire en sorte que tous les jeunes puissent comprendre et s'approprier le pacte vert pour l'Europe, et les initiatives qui en découlent (comme le nouveau Bauhaus européen[15]) et les différents programmes européens dans le domaine de l'environnement. Promouvoir de manière active l'intégralité des aspects du pacte européen pour le climat auprès de tous les jeunes;

42. Veiller à ce que les consultations publiques sur les politiques environnementales européennes soient accessibles aux jeunes et aux organisations de jeunesse et d'animation socio-éducative et à ce que, dans le cadre de ces consultations, la Commission européenne donne aux citoyens et aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs points de vue avant de finaliser ses propositions législatives. De même, encourager la participation significative des jeunes et des organisations de jeunesse aux initiatives d'engagement citoyen relevant des missions de l'Union européenne[16];

43. Promouvoir et encourager les possibilités de mobilité et les initiatives dans le secteur de l'environnement au niveau européen, dans le cadre des programmes Erasmus + et du corps européen de solidarité, afin de veiller à ce que tous les jeunes qui le souhaitent puissent s'engager activement en faveur des questions environnementales, y compris les jeunes moins favorisés, en particulier ceux des régions ultrapériphériques, mais aussi ceux des régions insulaires et des zones rurales et reculées. Faire en sorte que ces initiatives donnent la priorité aux modes de transport respectueux de l'environnement, afin de réduire l'empreinte carbone des projets de mobilité des jeunes tout en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux besoins des régions ultrapériphériques, qui connaissent des contraintes liées à leur éloignement;

---

15 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Nouveau Bauhaus européen, COM(2021) 573 final.

16 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur les missions européennes, COM(2021) 609 final.

44. Mettre en œuvre des activités d'apprentissage par les pairs, en coopération avec les organisations de jeunesse et les jeunes, concernant l'engagement des jeunes en faveur des questions environnementales, de la préservation et de la restauration de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique et la pollution, afin de recenser les bonnes pratiques existant dans les États membres et de faciliter leur échange entre les États membres.

INVITENT TOUTES LES PARTIES PRENANTES PARTICIPANT À DES INITIATIVES DE COOPÉRATION EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE À:

45. Développer des activités de volontariat portant sur des questions environnementales pour les bénéficiaires du corps européen de solidarité et d'autres programmes de volontariat nationaux ou internationaux; sensibiliser tous les volontaires, quels que soient les domaines dans lesquels ils sont engagés, aux questions environnementales et à l'incidence environnementale de leurs missions, afin qu'ils puissent être particulièrement vigilants quant à leur empreinte carbone au cours de ces activités;

46. Renforcer la coopération européenne en partageant des outils et des bonnes pratiques dans le domaine de l'engagement et de la participation des jeunes à l'action en faveur de l'environnement, en particulier à la lutte contre le changement climatique et la pollution et à la préservation de la biodiversité, au niveau européen, y compris en tirant pleinement parti des possibilités offertes par Erasmus +, le corps européen de solidarité et d'autres instruments financiers pertinents de l'UE.

a) RÉFÉRENCES

En adoptant ces conclusions, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres présents lors de la session du Conseil ont pris note des documents suivants:

- Parlement européen, 2021, rapport sur les idées des jeunes pour la conférence sur l'avenir de l'Europe, https://european-youth-event.europarl.europa.eu/wp-content/uploads/2021/10/2021_EYE_Report-Booklet_A5_FR-interactive.pdf
- Nations unies, Résolution 70/1, Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030, https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Le pacte vert pour l'Europe COM(2019) 640 final.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, COM(2020) 380 final.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Pacte européen pour le climat, COM(2020) 788 final.
- Nations unies, 2015, accord de Paris: ADOPTION DE L'ACCORD DE PARIS - Texte français de l'accord de Paris (unfccc.int)
- Conclusions du Conseil , Mettre en place une Europe durable d'ici à 2030 - progrès réalisés à ce jour et prochaines étapes https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14835-2019-INIT/fr/pdf

- Conclusions du Conseil , Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 – Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19 https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9850-2021-INIT/fr/pdf

- Commission européenne, Discours sur l'état de l'Union 2021 https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/soteu_2021_address_fr_0.pdf

- Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, JO C 456 du 18.12.2018, p. 1.

- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025, COM(2020) 625 final.

- Résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), JO C 66 du 26.2.2021, p. 1.

- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la préservation et la création d'espaces civiques pour les jeunes facilitant une participation effective de la jeunesse, JO C 501I du 13.12.2021, p. 19.

- Conclusions du Conseil relatives à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2021, JO C 504I du 14.12.2021, p. 10.

- Manifeste Youth4Climate Manifeste Youth4Climate (unfccc.int), novembre 2021.

b) DÉFINITIONS AUX FINS DES PRÉSENTES CONCLUSIONS:

"Biodiversité": la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

"Changement climatique": changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et aggravant les variations naturelles des schémas climatiques observés au cours de périodes comparables.

"Engagement": toute action d'intérêt général entreprise sur une base volontaire ou sous la forme d'une mission de volontariat. L'engagement fait référence à des actions civiques volontaires et désintéressés au service d'autrui.

"Environnement": la combinaison d'éléments naturels et socio-économiques qui constituent le cadre des conditions de vie d'un individu, d'une population ou d'une communauté à différentes échelles spatiales. À ce titre, la protection de l'environnement suppose de prendre des mesures pour limiter ou éliminer les effets négatifs de l'activité humaine sur l'environnement.

"Mentorat": une relation interpersonnelle volontaire établie à moyen ou long terme entre un jeune et un mentor, structurée dans un cadre professionnel.

"Activités d'apprentissage par les pairs": activités qui, au niveau européen, permettent aux États membres confrontés à des défis stratégiques similaires de travailler ensemble et de partager les bonnes pratiques, de se concentrer sur les défis propres à chaque pays ou de soutenir un programme national de réforme particulier avec l'aide de pays comparables, d'organisations de parties prenantes et d'experts indépendants,selon le cas[17].

[17] Résolution du Conseil relative à la structure de gouvernance du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), (2021/C 497/01), point 11.

"Développement durable": répondre aux besoins des générations actuelles d'une manière qui ne compromet pas la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Le développement durable promeut une économie dynamique, le plein emploi, des normes élevées en matière d'éducation, de soins de santé, de cohésion sociale et régionale, ainsi que de protection de l'environnement, dans un monde sûr et pacifique qui respecte la diversité culturelle.

"Jeunes moins favorisés": jeunes qui, pour des raisons économiques, sociales, culturelles, géographiques ou de santé, des raisons liées à leur qualité de personnes issues de l'immigration, ou des raisons telles qu'un handicap et des difficultés éducatives, ou pour toute autre raison, y compris une raison susceptible de donner lieu à une discrimination au sens de l'article 21 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, sont confrontés à des obstacles qui les empêchent d'avoir un accès effectif aux possibilités existantes[18].

---

[18] Définition figurant dans le règlement (UE) 2021/888, article. 2, paragraphe 4.